

çaise que la Congrégation du Saint-Concile, afin de faire droit à la supplique à elle présentée par nos Pères de Douai, a décrété que l'Évêque d'Arras rendrait compte devant elle de sa conduite envers lesdits Pères. Or, comme en France rien n'est soumis à l'autorité des Congrégations Romaines, et comme, suivant les concordats qui existent entre nos Rois et le Siège apostolique, les plaintes de cette nature doivent être immédiatement déferées au Souverain Pontife, auquel il appartient de nommer ensuite des commissaires français qui jugent eux-mêmes les causes de cette espèce ou les soumettent à l'examen de leur Ordre, l'occasion a paru excellente à l'Évêque d'Arras de se plaindre de nous, comme ayant agi contrairement aux lois et privilèges du Royaume. Il ne m'a pas été difficile, cependant, de faire retomber cette accusation sur l'accusateur même, qui autrefois avait porté ses plaintes soit à l'Inquisition, soit devant tous autres tribunaux romains, toutes les fois qu'il eut l'espérance de faire de la peine aux nôtres. La chose en est venue au point que le Roi, dans sa bienveillance et l'affection qu'il nous porte, n'a pas hésité d'ordonner à l'Évêque d'assoupir toute cette affaire : je ne doute point que ce dernier n'obéisse avec répugnance et ne fasse les choses qu'à moitié.

Quoi qu'il en soit, le Roi permettrait volontiers de présenter directement la supplique de nos Pères au Souverain Pontife, et de le prier de nommer des commissaires d'origine française pour apprécier les dommages à nous causés par l'Évêque. Cependant, pour ne rien laisser ignorer de toute cette affaire à Votre Paternité, je lui avouerai qu'on m'a demandé deux ou trois fois, il n'y a pas longtemps, d'avoir une entrevue avec ce même Evêque, et que ce dernier m'a fait entendre assez clairement que sa dignité était si bien compromise, qu'il jugeait nécessaire de voir éloigner de son diocèse le P. Jacobs, professeur de théologie, dont il se plaint amèrement, et que, à cette condition, tout pourrait s'arranger avec notre Société, dont, au reste, il avoue faire très-grand cas, bien que, suivant lui, plusieurs des nôtres aient parlé publiquement de lui en termes fort imprudents.

En conséquence, j'ai parlé de cette affaire au P. Provincial de la Flandre française, en m'efforçant de lui persuader de racheter